

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTE**

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTE

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2021**

Le 14 avril 2021 à 20 heures dans la salle des fêtes de Thoury-Ferrottes se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par M. Yves ROY, Maire, remise et affichée le 06 avril 2021.

Étaient présents : Djamila AMOUR-BARRAULT, Alice BARTHELEMY, Alain BARTHOUX, Célia BUIRE, Denis CHOLLET, Hélène DECRESSAT, Johan FREMY, Elise GISLARD, Pascal MARTINEZ, Jean-Claude MONTAILLIER, Joël PAUPARDIN, Laëtitia PIRES, Yves ROY, Benoît SAVARY, José TOMAS

Secrétaire de séance : Djamila AMOUR-BARRAULT

Ont voté pour : QUINZE (15)

---oOo---

**Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu du précédent Conseil Municipal** qui s'est tenu le 02 mars 2021.

Monsieur le Maire donne la parole aux élus.

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des conseillers présents ou représentés,

**Approuve** le procès-verbal de la réunion du 02 mars 2021.

Madame Djamila AMOUR-BARRAULT est désignée secrétaire de séance.

---oOo---

**1. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération n°2020-07-08-05 du 08 juillet 2020 du Conseil Municipal approuvant le budget primitif de l'exercice 2020 ;

**CONSIDÉRANT** les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2020 ;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil Municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire ;

**CONSIDÉRANT** que dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le 1<sup>er</sup> adjoint prend la présidence ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de donner acte de la présentation faite des comptes administratifs ; de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux résultats de clôture de l'exercice précédent, aux résultats budgétaires de l'exercice et aux résultats de clôture de 2020 ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous, décide d'approuver le compte administratif 2020 du budget de la commune ;

**Le Maire ayant laissé la présidence de la séance à Monsieur José TOMAS – 1<sup>er</sup> adjoint et a quitté la salle,**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 14 pour et 1 abstention :**

– **DECIDE** d'approuver le compte administratif 2020 de la commune ;

– **ARRETE** le compte administratif de l'exercice 2020 comme suit :

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Excédents reportés 2019	115 616.70 €	-47 969.34 €
Résultat de l'exercice 2020	53 022.31 €	12 029.69 €
<b>Résultat à la clôture de l'exercice 2020</b>	<b>168 639.01 €</b>	<b>-35 939,65 €</b>

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTES**

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTES

**2. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020****Le Conseil Municipal,****VU** le Code général des collectivités territoriales ;**CONSIDÉRANT** que le Conseil Municipal entend, débat et arrête le compte de gestion du receveur sauf règlement définitif ;**CONSIDÉRANT** que le compte de gestion retrace le flux des recettes et des dépenses réalisées au cours de l'année budgétaire ;**CONSIDÉRANT** qu'il est établi par le receveur municipal qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire ;**CONSIDÉRANT** que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le receveur en poste à Montereau et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune ;**CONSIDÉRANT** que le receveur municipal a transmis au Maire de la commune son compte de gestion avant le 1<sup>er</sup> juin et avant l'adoption du compte administratif avec lequel il doit concorder ;**CONSIDÉRANT** l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur ;**ADOpte** à l'unanimité le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2020, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Excédents reportés 2019	115 616.70 €	-47 969.34 €
Résultat de l'exercice 2020	53 022.31 €	12 029.69 €
<b>Résultat à la clôture de l'exercice 2020</b>	<b>168 639.01 €</b>	<b>-35 939,65 €</b>

**3. AFFECTATION DU RESULTAT****VU** le Code général des collectivités territoriales ;**VU** les comptes de gestion et administratif 2020 votés ce jour ;**CONSIDÉRANT** que le compte administratif 2020 fait apparaître les résultats de clôture suivants :Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	-47 969.34 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :	115 616.70 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	-35 939.65 €
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	168 639.01 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	35 939.65 €
--	-------------

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, affecte les résultats de la manière suivante :**Ligne 1068

<b>Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)</b>	<b>35 939.65 €</b>
---	--------------------

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTES**

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTES

**Ligne 002 :**

<b>Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :</b>	<b>132 699.36 €</b>
<b>Excédent de résultat du compte A.F.R.</b>	<b>8 895.93 €</b>
<b>Soit un total :</b>	<b>141 595.29 €</b>

**4. VOTE DES TAUX DES TAXES FONCIERES**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT la proposition faite par le Maire de fixation des taux des taxes, au même niveau que l'année précédente,

Le Conseil Municipal ADOPTE à l'unanimité les taux proposés :

NATURE DE LA TAXE	TAUX
Taxe foncière (bâti)	32.19 %
Taxe foncière (non bâti)	41.90 %

**5. VOTE DES SUBVENTIONS 2021 ATTRIBUEES AUX ASSOCIATIONS**

Le Maire informe le Conseil Municipal des demandes de subventions étudiées et proposées par la commission finances :

Association	Montant 2021
AHVOL	50.00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE VOULX	100.00 €
CHEV'ANES DE TRAIT	50.00 €
ENVIRONNEMENT BOCAGE GATINAIS	30.00 €
FNACA	150.00 €
FOYER DES ELEVES COLLE J. PREVERT	80.00 €
PARAPH THEATRE	200.00 €
RANDONNEURS DU BOCAGE GATINAIS	80.00 €
RENAISSANCE VOULXOISE	80.00 €
SOUTIEN FACIL	100.00 €
TIR A L'ARC ORVANNAIS	100.00 €
LA CURIEUSE	700.00 €
THOURY'BAMBEL	2 500.00 €
POM'NATURE	1 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 220.00 €</b>

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après examen des différentes demandes,

**AUTORISE** le Maire à procéder au mandatement des subventions énoncées ci-dessus pour l'année 2021

Au compte 65548 « Autres contributions ».

**6. AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2321-2 28° du CGCT.

Considérant que les comptes 204 « Subventions d'équipement versées » doivent faire l'objet d'un amortissement.

Considérant que l'instruction comptable M14 prévoit que les subventions d'équipement versées doivent faire l'objet d'un amortissement sur une durée maximale de cinq ans.

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTES**

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTES

Considérant que l'instruction budgétaire et comptable permet et autorise la neutralisation de cet amortissement.

Considérant que la procédure de neutralisation s'opère comme suit :

1) Constatation de l'amortissement des biens, conformément au plan d'amortissement

- dépense de fonctionnement au compte 6811 chapitre 042,

- recette d'investissement aux comptes 28046 – 280422 et 28041512 chapitre 040 ;

2) Neutralisation de l'amortissement des subventions d'équipement versées :

- dépenses d'investissement au compte 198 « neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées » chapitre 040,

- recette de fonctionnement au compte 7768 « neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées » chapitre 042.

Lorsque qu'une subvention d'équipement est totalement amortie, elle est sortie du bilan.

Le comptable créditera :

le compte 2046 par le débit du compte 28046 par opération d'ordre non budgétaire pour la somme de 23 773.08 €

Le compte 2041512 par le débit du compte 28041512 par opération d'ordre non budgétaire pour la somme de 7 910.56 €

Le compte 20422 par le débit du compte 280422 par opération d'ordre non budgétaire pour la somme de 1 776 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- D'amortir les subventions d'équipement versées sur une durée de 5 ans pour la somme de 33 459.64 €.
- De neutraliser totalement l'impact budgétaire de l'amortissement des subventions d'équipement versées pour la somme de 33 459.64 €.

**7. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021**

**Le Conseil Municipal,**

**VU** le Code général des collectivités locales ;

**CONSIDÉRANT** la présentation faite par le Maire du projet de budget 2021 par chapitre budgétaire, conformément à l'instruction comptable M 14 ;

**CONSIDÉRANT** que l'équilibre pour la **section de fonctionnement**, en dépenses et recettes,

- **s'établit à 679 327.25 € ;**

**CONSIDÉRANT** que l'équilibre pour la **section d'investissement**, en dépenses et recettes,

- **s'établit à 285 748.53 € ;**

**ADOpte** à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2021 tel que présenté.

**8. DESIGNATION D'UN ELU REFERENT FORET-BOIS**

**Monsieur le Maire expose au conseil :**

La fédération nationale des communes forestières porte le projet de constituer un réseau régional composé d'élus référents forêt-bois dans chaque collectivité.

Propose Monsieur José TOMAS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, des membres présents et représentés,

Accepte et nomme Monsieur José TOMAS référent forêt-bois au sein de la commune.



## MAIRIE DE THOURY-FERROTTE

Place de la Mairie  
77940 THOURY-FERROTTE

### 9. DESIGNATION D'ELUS POUR LES NOUVELLES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

Monsieur le Maire,

**Expose** que les commissions à la Communauté de Communes du Pays de Montereau ont été modifiées et propose de désigner des élus.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,** vote la modification des commissions communautaires suivant le tableau ci-dessous :

Eau potable, assainissement	Yves ROY	
	Benoît SAVARY	Hélène DECRESSAT
Développement territorial	Yves ROY	
	Alice BARTHELEMY	Johan FREMY
Administration générale, finances, mutualisation	Yves ROY	
	José TOMAS	Jean-Claude MONTAILLIER
Tourisme	Yves ROY	
	Djamila AMOUR- BARRAULT	Alice BARTHELEMY
Voirie	Yves ROY	
	Denis CHOLLET	Joël PAUPARDIN

### 10. VENTE GRANGE RUE DU MOULIN

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2241-1 ;

**Vu** le Code Civil et notamment l'article 542 ;

**Entendu l'exposé** de Monsieur le Maire indiquant que :

- La grange communale rue du Moulin aurait besoin de gros travaux de couverture,
- plutôt que laisser se détériorer le patrimoine, il vaut mieux vendre pour réinvestir dans la rénovation et l'entretien d'autres biens,
- suite à une estimation faite par IAD France,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- **de vendre** le bien situé rue du Moulin 77940 THOURY-FERROTTE, cadastré AI 194 pour un prix de 65 000 Euros.

**d'autoriser Monsieur le Maire** à signer la promesse de vente, l'acte de vente ainsi que tous les documents relatifs à cette vente.

### 11. COMPROMIS DE VENTE – PARCELLE SUITE A LOCATION SFR

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'une convention pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie sur un terrain situé au lieudit « Le Cul Chaud » avait été signée en décembre 2008 entre la commune et la Société Française du Radiotéléphone. Cette convention est arrivée à expiration.

Suite à un entretien avec la société, il a été proposé l'acquisition d'une partie de la parcelle référence cadastrale ZE 257 suivant le plan en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte le compromis de vente proposé par l'acquéreur HIVORY SAS.



## MAIRIE DE THOURY-FERROTTES

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTES

### 12. MOTION IMPLANTATION CASERNE DES POMPIERS DE MONTEREAU

A la suite de la présentation en Conseil Communautaire le 8 mars 2021 du projet de construction d'une nouvelle caserne de pompiers sur la commune de MONTEREAU FAULT YONNE, avec transfert du site existant, par Monsieur Patrick SEPTIERS, Président du Conseil Départemental de Seine et Marne, en présence d'Isoline GARREAU, Présidente du SDIS et du Colonel Bruno MAESTRACCI, Directeur du SDIS, une discussion s'est engagée entre les élus du Pays de MONTEREAU.

Pour mémoire, l'Amicale des Maires du Pays de MONTEREAU (AMPM) s'était déjà saisie de ce dossier lors de son assemblée générale du 3 mars 2020, au cours de laquelle les élus avaient souligné le fait que ce transfert, s'il devenait effectif, supposerait pour un certain nombre de communes, notamment au sud de MONTEREAU, des modifications significatives dans la protection et le secours de leurs populations.

L'AMPM avait ainsi voulu être associée et pouvoir émettre un avis formel sur un sujet aussi important.

A cette époque, l'initiative d'une motion de l'ensemble des communes du Pays de MONTEREAU avait été évoquée.

Au regard de l'avancée de ce projet d'implantation d'une nouvelle caserne de pompiers de MONTEREAU FAULT YONNE, porté par le Département de Seine et Marne et le SDIS, et tout en approuvant le bienfondé, notamment dans la définition d'un lieu plus approprié, les communes de la Communauté de Communes du Pays de MONTEREAU demandent à être associées à ce projet qui touche à la protection et au secours de leurs populations.

Ils demandent par ailleurs que des discussions soient engagées sur ce projet, et en particulier sur les points suivants :

- La gestion des temps d'intervention lors de la traversée de MONTEREAU
- L'aménagement indispensable d'un carrefour giratoire à l'intersection des routes départementales 605 et 67,
- Le devenir du centre d'intervention de la GRANDE PAROISSE,
- Le renforcement en effectifs et en véhicules du centre d'intervention de VOULX.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte que la motion soit signée par Monsieur le Maire.

### 13. TRAVAUX ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE DE BICHEREAU

**Considérant** l'arrêté inter-préfectoral n°2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) ;

**Considérant** que la commune de Thoury-Ferrottes est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

**Considérant** l'Avant-Projet Sommaire réalisé par le SDESM à l'occasion d'un projet d'enfouissement des réseaux rue de Bichereau.

Le montant des travaux est estimé d'après l'Avant-Projet Sommaire à 176 960,40 Euros pour la basse tension, à 74 664 Euros pour l'éclairage public et à 77 663 Euros pour les communications électroniques.

#### Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le programme de travaux et les modalités financières.
- **TRANSFERE** au SDESM la maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernés.
- **DEMANDE** au SDESM de lancer l'étude d'exécution et les travaux d'enfouissement des réseaux basse tension, éclairage public et communications électroniques de la rue de Bichereau.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation des travaux, jointe en annexe, ainsi que les éventuels avenants et tout document nécessaire à sa passation ou son exécution.

### QUESTIONS DIVERSES

➤ Suite au passage des membres de la commission de Villes et Villages fleuris, celle-ci a reporté l'inscription de la commune au concours pour 2022.

➤ Suite au projet d'aménagement d'une aire de jeux à côté du lavoir de Bichereau et après la visite du C.A.U.E. (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) et de la DRIEE (Direction Régionale et

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTES**

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTES

Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie), l'étude pour mettre une aire de jeux à Bichereau est toujours en cours de réflexion.

➤ Monsieur le Maire informe le conseil que les élections régionales et départementales devraient avoir lieu les dimanches 20 et 27 juin 2021.

➤ Avant d'intégrer la communauté de Communes du Pays de Montereau, la commune avait signé une DSP (délégation de service publique) c'est pourquoi le prix de l'eau était supérieure aux autres communes de la CCPM.

Après des réunions entre la CCPM, la SAUR et Monsieur le Maire, la DSP a été cassée, les habitants de la commune vont donc bénéficier d'une baisse sur le prix de l'eau, elle passera pour une facture type de 120 m3 à - 93,57 €uros T.T.C.

Monsieur le Maire tiens à remercier les services de la CCPM.

➤ Monsieur le Maire rappelle aux habitants que la taille des haies et des arbres qui débordent sur la voie publique est à leur charge !

Interventions des conseillers

• Alice BARTHELEMY : Suite au vote du budget du Syndicat des écoles du Bocage qui a eu lieu ce jour, la participation des communes pour l'année 2021 est de :

FLAGY : 95 982.54 €uros      THOURY-FERROTTES : 93 209.11 €uros      DORMELLES : 99 053.94 €uros

• Djamilia AMOUR-BARRAULT fait un retour sur la réunion du SITCOME (Syndicat Intercommunal des Transports Collectifs de Montereau et ses Environs).

• Pascal MARTINEZ : Réunion au SIVOM

Il y a un problème sur le parking de la piscine d'Egreville, énormément de nids de poules.

Qui doit payer, est-ce la commune d'Egreville ou le SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples) !

• Alain BARTHOUX : L'aménagement en pierre et le fleurissement qui ont été faits au pont des Marais et à l'abri bus de la Mairie est terminé. Il signale le bon travail des agents.

• Johan FREMY : Depuis que Grégory GANDOIN est parti, qu'en est-il du matériel sportif qui était en commun aux 7 communes de la Communauté de Communes du Bocage Gâtinais ?

Monsieur le Maire a demandé à plusieurs reprises à Monsieur le Maire de Voulx une réunion pour faire l'inventaire du matériel, toujours pas de date de prévue.

• Hélène DECRESSAT : Quand sera acheté la table de ping-pong ? Après le vote du budget.

• Benoît SAVARY : Quand est-il de l'avancement des travaux de changement de canalisation rue de Flagy ?

Normalement, le Président du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau Potable de la Vallée de l'Orvanne a annoncé le début des travaux pour mai 2021.

• Denis CHOLLET : Le SIRMOTOM annonce une augmentation d'1 €uros 50.

La campagne de peinture réalisée par la CCPM démarrera semaines 33 à 35.

Travaux de voirie 2021, pris en charge par la CCPM : rue du Moulin et terminer la rue Petite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h48.

Le Maire  
Yves ROY

La secrétaire  
Djamilia AMOUR-BARRAULT

